



publié le 1er décembre 2022

**Élection des représentants des personnels
au Comité Social Territorial de la Mairie et du CCAS de Fresnes-sur-Escaut
Arrêté instituant un bureau de vote**

Madame le Maire de Fresnes-sur-Escaut,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements ;

Vu l'arrêté du 09 mars 2022 fixant la date des élections au CST au 08 décembre 2018 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration du CCAS en date respectivement du 06-07-2022 et du 07-06-2022 instituant un CST commun aux agents de la Commune et du CCAS ;

ARRETE

Article 1er : Un bureau de vote est constitué pour les élections des représentants du Personnel au Comité Social Territorial.

Article 2 : Le bureau de vote est composé comme suit :

- Présidente : Madame Valérie FORNIES, Suppléante : Annabelle VILET
- Secrétaire : Madame Delphine ROBERT, Suppléante : Mme Laura QUEVAL.
- Un représentant de l'organisation syndicale ayant présenté une liste.

Article 3 : Le bureau de vote sera installé à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, et sera ouvert sans interruption, le 08 décembre 2022 de 08 h30 à 16h00, heure de clôture du scrutin.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- ↳ Au Représentant de l'Etat
- ↳ Au Centre de Gestion

Fait à Fresnes-sur-Escaut, le 29 novembre 2022

Mme le Maire
Valérie FORNIES



Mme le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escaut

Tél : 03 27 28 51 51 Fax : 03 27 28 51 52

mairie@fresnes-sur-escaut.fr

WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR

